

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE
occupation temporaire du Domaine Public

ÉCHAFAUDAGE

Je soussigné(e)..... représentant de l'entreprise.....
sise à.....

☎..... ✉ fax..... ✉ e.mail.....

N° de Siret :

Sollicite une **autorisation de voirie** pour l'occupation temporaire du domaine public pour un échafaudage à l'adresse suivante :

Pour effectuer les **travaux** suivants :

A compter du..... jusqu'au.....
soit:..... semaines. (durée prévisionnelle)

Caractéristiques de l'échafaudage :

- Largeur:.....m
- Longueur:.....m
- Hauteur:.....m

N° DP (obligatoire pour tous travaux sur une façade ou en toiture, cf service Urbanisme)
.....

N° de consultation du téléservice pour les DT-DICT (déclarations obligatoires sur le site internet Construire sans détruire, cerfa N° 14434*03)

Le pétitionnaire s'engage à respecter les préconisations mentionnées dans les récépissés délivrés par les concessionnaires

Le pétitionnaire s'engage à respecter les règlements et textes en vigueur liés à l'occupation du domaine public ainsi que les consignes des Agents de la Direction Voirie, à régler les droits de voirie correspondants, selon la tarification ci-après. Les droits de voirie définitifs seront calculés sur la base des quantités indiquées dans la demande.

Surface occupée (m²)

Durée d'occupation du domaine public (semaines)

Toute demande devra parvenir à la Police Administrative, **5 jours ouvrés avant la date prévue de l'opération.**

(Extrait de la Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024)

(TARIFICATION 2026)

En cas de dépassement des dates indiquées, une autorisation complémentaire devra être sollicitée et les droits de voirie complémentaires réglés selon les mêmes formes.

En cas de durée ou de surface d'occupation du domaine public inférieure aux prévisions, le montant des droits sera inchangé et aucune réclamation ou demande de dégrèvement ne sera reçue.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour toute redevance inférieure à 15€, la preuve du paiement de cette dernière devra être adressée par mail à police-administrative@salondeprovence.fr afin que l'arrêté puisse vous être délivré.

<i>TAXE</i>	<i>TYPE D'AUTORISATION</i>	<i>MOTIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</i>	<i>OBJET</i>	<i>UNITÉ MESURE</i>	<i>TARIF 2026 /SEMAINE</i>
Droit de voirie et permis de stationnement provisoires	Permission de voirie	Travaux sur le Domaine public	échafaudage	m ²	2,65 €
Frais de dossier			Instruction		5€ par dossier

⌘ Tout échafaudage doit être entouré d'un filet de protection.

Fait à SALON-DE-PROVENCE, le

Signature du demandeur
(mention lu et approuvé)

Police Administrative – ☎ 04. 90 .44. 89. 62

e-mail : police-administrative@salondeprovence.fr